

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
DOMAINE DES COMMUNES – 696480 ANSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers : 59
Nombre de Conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 42
Nombre d'exprimés : 46
Date de convocation : 5 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 069-200040574-20230712-DEL2023133-DE



L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine des Communes à Anse, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Étaient Présents :

ALIX : Pascal LEBRUN, **AMBERIEUX D'AZERGUES** : Nathalie FAYE, **ANSE** : Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Pascale ANTHOINE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE, Pierre REBUT, Xavier FELIX, **BELMONT D'AZERGUES** : Jean-Luc TRICOT, **CHARNAY** : Laurent DUBUY, **CHASSELAY** : Jacques PARIOST, **CHAZAY D'AZERGUES** : Pascale BAY, Yves CHALANDON, Séverine FELIX, Jean-Pierre DEBIESSE, Daniel RAVIER, **CHESSY LES MINES** : Gaëlle LEGLISE, **FRONTENAS** : Thomas DUPERRIER, **LE BREUIL** : Charles DE RAMBUTEAU, **LÉGNY** : Sylvie JOVILLARD, **LES CHERES** : Alix ADAMO, **LOZANNE** : Christian GALLET, Annick PERRIER, Matthias SAMYN, **LUCENAY** : Valérie DUGELAY, **MARCILLY D'AZERGUES** : Frédéric BLANCHON, **MARCY** : Philippe SOLER, **MORANCÉ** : Claire PEIGNÉ, **POMMIERS** : René BLANCHET, Marc NEYRA, **PORTE DES PIERRES DORÉES** : Jean-Paul GASQUET, Régine GAUTHIER-GUDIN, Bertrand LEROY, Jean-Louis MINGEARD, **SAINT JEAN DES VIGNES** : Philippe BOUTEILLE, **SAINT-VÉRAND** : Gérard CHARDON, **SAINTE PAULE** : Jean-Paul TRIBOULET, **TERNAND** : Bernard DUMAS, **THEIZÉ** : Christian VIVIER-MERLE, **VAL D'OINGT** : Pascal TERRIER, Alain VAN DER HAM,

Pouvoirs :

Marie-Pierre TEYSSIER (CIVRIEUX D'AZERGUES) donne pouvoir à Christian VIVIER-MERLE (THEIZÉ)
Jean-Philippe LE CALVÉ (LUCENAY) donne pouvoir à Valérie DUGELAY (LUCENAY)
Myriam ROCHETTE (POMMIERS) donne pourvoir à Marc NEYRA (POMMIERS)
Hervé PERRIER (VAL D'OINGT) donne pouvoir à Pascal TERRIER (VAL D'OINGT)

Absents excusés :

Marie-Claire PAQUET (ANSE)
Jean-François FADY (BAGNOLS)
Alain CHAMBRU (CHAMELET)
Monique PLACE (CHASSELAY)
Geneviève OBERGER (CHASSELAY)
Bernard MARCONNET (CHATILLON D'AZERGUES)
Michèle MERLIN (CHATILLON D'AZERGUES)
Thierry PADILLA (CHESSY LES MINES)
Jean-Paul HYVERNAT (LACHASSAGNE)
Didier CHAVAND (LÉTRA)
Anny COMMANDEUR (MOIRÉ)
Nicolas BORY (MORANCÉ)
Catherine MOINE (VAL D'OINGT)

Secrétaire de séance : Pascal LEBRUN

Éric TEISSIER, Directeur Général des Services, Blandine BRONDEL, Direction Générale, Christelle DESMARIS, Responsable du Service Finances, Sandry VICENTE, Responsable de la Communication assistent au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

ENVIRONNEMENT ET HABITAT

Modification n° 2 de la commune de MARCILLY D'AZERGUES – Rapporteur : Gérard CHARDON

Gérard CHARDON rappelle que la commune de Marcilly d'Azergues est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 septembre 2013. Depuis, ce document a fait l'objet de plusieurs modifications : une modification simplifiée approuvée le 25 juin 2019, une modification de droit commun également en date du 25 juin 2019 et une révision en date du 10 décembre 2019.

Aujourd'hui la commune lance une nouvelle procédure de modification de son PLU afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Maitriser l'apport de logements dans le centre bourg
- Maitriser la densité dans les secteurs périphériques
- Préserver la trame verte urbaine
- Améliorer la préservation du patrimoine, tant bâti que paysager
- Adapter l'orientation d'aménagement du secteur « Sud du centre bourg »
- Prévoir un secteur pour la réalisation de logements pour les seniors
- Ajouter le nuancier de couleur communal
- Procéder à des corrections ou adaptations mineures

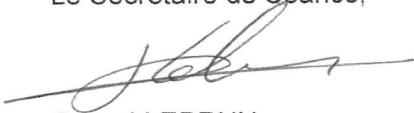
La volonté de maîtrise du développement doit être cohérente avec les documents supra communaux. Point de vigilance vis-à-vis du SCoT Beaujolais en cours de révision, et qui définit Marcilly d'Azergues comme polarité intermédiaire et non plus comme une commune de polarité de niveau 4 comme mentionné dans le rapport de présentation de la présente modification.

Considérant les modifications apportées au PLU de la commune de Marcilly d'Azergues,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ensemble des points évoqués ci-dessus.

Fait à Anse, le 12/07/2023

Le Secrétaire de Séance,


Pascal LEBRUN

Le Président,


Daniel POMERET

